

Questions orales

M. David MacDonald (Egmont): Le ministre nous a dit qu'il n'y aurait pas un seul programme général mais une série de programmes. Fera-t-il bientôt une déclaration pour éclaircir certaines propositions précises au sujet des objectifs ou des buts à atteindre afin que le public canadien puisse disposer de quelques moyens d'évaluer les résultats de ces diverses politiques?

M. Gillespie: Je ne suis pas certain que nous pourrions donner satisfaction au député au sujet des buts à atteindre, mais j'espère pouvoir le contenter, lui et les autres députés, en présentant un programme qui identifiera sans équivoque les industries qui requièrent une stratégie. J'en ai mentionné une. Il y en a une autre à l'heure actuelle...

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

AFFAIRES INDIENNES**LA BANDE DES OSOYOOS—LA PLAINTÉ CONTRE LES ÉLECTIONS—DEMANDE DE RÉPONSE MINISTÉRIELLE**

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai reçu un appel urgent de la part des membres de la bande indienne Osoyoos de la Colombie-Britannique. Je voudrais savoir si le ministre a l'intention de répondre à la lettre du 21 décembre 1972, se rapportant à la plainte déposée contre les élections du 14 décembre 1972, car dans la situation actuelle, toutes les questions se rapportant à la bande restent en suspens depuis le 24 janvier 1973.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne suis pas certain s'il est permis de demander simplement à quelle date il a l'intention de répondre à une lettre. De toute façon, le ministre peut répondre brièvement.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Il faudra que je vérifie une fois de plus. Je crois qu'une enquête a lieu en ce moment et que les tribunaux sont saisis de la question. Mais je vais vérifier de nouveau et je ferai connaître la réponse au député.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE**L'ASSURANCE-CHÔMAGE ET LE PLACEMENT DES REQUÉRANTS—LES DIRECTIVES**

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. En ce qui concerne la politique adoptée par son ministère, en vertu de laquelle les fonctionnaires du programme d'assistance aux requérants de la commission d'assurance-chômage travaillent en étroite collaboration avec ceux de la Main-d'œuvre pour trouver du travail aux chômeurs, le ministre peut-il expliquer pourquoi ceux qui demandent des prestations d'assurance-chômage dans mon comté sont informés par les fonctionnaires du programme d'aide aux requérants d'adresser leurs demandes d'emploi directement aux employeurs plutôt qu'au bureau de la main-d'œuvre et pourquoi le ministère de la Main-d'œuvre n'est pas consulté par la Commission d'assurance-chômage afin de coordonner les possibilités d'emploi?

[M. Gillespie.]

L'hon. Robert Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): J'aimerais avoir des détails précis afin de déterminer s'il y a des irrégularités, mais la méthode en général est qu'en plus d'être inscrits à la Main-d'œuvre, les reguérant, doivent aussi exercer leur propre initiative pour chercher du travail partout où ils peuvent.

* * *

• (1500)

LES COMMUNICATIONS**LA HAUSSE DES TARIFS DE BELL CANADA—QUESTION RELATIVE À LA DÉCISION DE LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS**

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Pourrait-il informer la Chambre si la Commission canadienne des transports doit informer l'honorable ministre ou lui demander son avis avant de prendre une décision?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): La réponse à cette question est non, monsieur le président.

M. Allard: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de l'honorable député n'était pas recevable et le ministre y a répondu un peu trop rapidement. Je signale à l'honorable député qu'une question de ce genre est irrecevable. S'il a une autre question à poser, je lui donnerai la parole à cette fin. Peut-être pourrait-il tenter de poser une question recevable à ce moment.

M. Allard: Monsieur le président, j'avais une question supplémentaire à poser, au cas où l'honorable ministre aurait répondu à ma première question. Au fait, que faisons-nous ici? Il ne sert à rien de discuter des taux si nous nous trouvons devant un fait accompli.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**LE 125^e ANNIVERSAIRE DU 8^e HUSSARDS**

[Traduction]

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Défense nationale, dont je lui ai donné préavis. Croit-il que le 125^e anniversaire, aujourd'hui, du 8^e régiment de hussards canadien (de la princesse Louise), régiment originaire du Nouveau-Brunswick et la plus vieille unité combattante des Forces armées canadiennes, mérite maintenant une mention ou si l'Orateur le décide ainsi, au moment de l'ajournement?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur, je suis très heureux de le dire à l'honorable député de Fundy-Royal: je sais qu'aujourd'hui c'est le 125^e anniversaire du plus ancien régiment canadien. Je désire m'associer à lui pour exprimer mes félicitations et mes meilleurs vœux à ce fameux régiment canadien.